

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
DGSC-DAAF

Avis d'Appel d'Offres International
N° 6/2018

pour l'acquisition de services d'assistance technique et formation pour l'appui à la mise en œuvre de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Le Gouvernement de la République Italienne a accordé au Gouvernement de la République Tunisienne une subvention pour la réalisation du projet «Appui à la mise en œuvre de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées».

Dans ce cadre, le ministère des Affaires Sociales se propose de lancer un Appel d'Offres international, destiné exclusivement à **une organisation italienne, seule ou associée en groupement, spécialisée dans le domaine de la promotion handicap**, pour l'acquisition de services d'assistance technique et formation pour l'appui à la mise en œuvre de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Les soumissionnaires italiens intéressés peuvent visiter le site web du ministère des Affaires sociales www.social.gov.tn ainsi que le site de l'observatoire national des marchés publics www.marchespublics.gov.tn pour télécharger le cahier des charges. Les offres doivent parvenir sous pli cacheté par voie postale recommandé ou par rapide poste ou mis directement au bureau d'ordre central au nom de Monsieur le Directeur Général des Services Communs du Ministère des Affaires Sociales 27 boulevard bab bnet – 1006 Tunis. L'enveloppe ne doit porter aucune indication sauf l'objet de l'Appel d'offres avec la mention : « ne pas ouvrir – Appel d'Offres N°06 /2018 Projet « appui à la mise en œuvre de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées »

Les offres doivent parvenir au plus tard le 28 mai 2018 à 10 :00 du matin (le cachet du bureau d'ordre central fait foi), la séance d'ouverture sera publique le même jour à 11 :00 au prés du Ministère des Affaires Sociales 27 boulevard bab bnet – 1006 Tunis.

NB/ Les offres parvenues après délais ou ne respectant pas les conditions prévues dans le dossier de l'appel d'offres seront rejetées de droit.